



Séance du 6 juin 2024 à 20h15 à Bretigny-sur-Morrens

Présidence : M. Arnold Ottonin

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
4. Préavis N°01/2024 Rapport de gestion et Comptes 2023
5. Préavis N°02/2024 Indemnités du Conseil général (Complément au préavis N° 09/2021)
6. Préavis N°03/2024 Révision des statuts de l'Association de communes du SDIS du Haut-Talent
7. Elections – Démissions
8. Informations de la Municipalité
9. Informations du bureau du Conseil
10. Propositions individuelles et divers
11. Contre-appel

Avant l'ouverture de la séance, M. Arnold Ottonin informe qu'aujourd'hui, c'est la secrétaire suppléante, Mme Nathalie Lüthi qui prendra le PV en remplacement de la secrétaire, Mme Anne-Claire Tharin, absente pour raisons médicales.

Il souhaite ensuite la bienvenue aux membres du Conseil, aux futurs nouveaux membres et aux auditeurs présents ce soir, en précisant que les auditeurs ne peuvent pas poser de questions lors de cette séance.

L'assemblée observe ensuite 1 minute de silence en l'honneur de M. Jacques Schlechten, dit Jacky, décédé le 26 mars à l'aube de ses 77 ans. Il était un membre assidu du Conseil général et une figure emblématique de notre village. Il restera dans nos souvenirs.

1. Appel

Effectif : 82 personnes
Présents : 52 personnes

26 membres excusés, et 4 membres non excusés.

2 nouveaux membres sont assermentés, il s'agit de M. Elio Tille et de Mme Cécilia Vega.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023

Chaque membre ayant pris connaissance au préalable du projet de PV n° 09-2023, la lecture n'est pas demandée. Le projet de PV est accepté moins 2 abstentions.

4. Préavis N°01/2024 – Rapport de gestion et Comptes 2023

La parole est donnée à M. Markus Mooser qui nous présente le rapport de gestion. Parmi les points importants, il faut souligner :

- La labélisation Cyber-Safe
- L'engagement de Grégoire Codourey suite à la démission de M. Julien Altmann
- Les signalisations complémentaires pour la zone 30km/h
- Le Plan Energie Climat Communal (PECC)

La parole est ensuite donnée au rapporteur de la commission de Gestion, M. Laurent Jaggi qui rappelle que le rôle de cette commission est de contrôler l'activité de l'administration communale et de la Municipalité au travers du rapport de gestion. Seuls les points importants sont mentionnés dans le rapport de cette commission.

Il est ainsi à souligner la certification Cyber-Safe, ainsi que l'avancée du PACom (Plan d'affectation communal) pour lequel de nombreuses étapes ont été franchies (mise à l'enquête et séances de conciliation en lien avec les 15 oppositions reçues).

Dans le domaine de la mobilité, il est à noter que la commune propose des cartes CFF journalières à prix dégriffé.

L'avancement des travaux sur la RC501 a permis la reprise de la circulation entre Cugy et Bottens, et au niveau de la RC444, les travaux ont été concentrés sur le carrefour d'Assens. Toutefois, on enregistre encore un trop grand nombre d'excès de vitesse dans le village.

Par ailleurs, le sondage concernant une éventuelle fusion avec Cugy et Morrens a récolté des avis plutôt favorables ; la suite sera confiée à la prochaine législature.

Finalement le Plan énergie et climat communal (PECC) adopté en 2021 a franchi plusieurs étapes dont un atelier participatif.

La commission remercie l'ensemble des employés communaux, tout particulièrement M. Julien Altmann, et se réjouit de l'arrivée de M. Grégoire Codourey.

En conclusion, la commission propose d'accepter le rapport de gestion 2023 du 8 avril 2024.

M. Markus Mooser remercie la secrétaire municipale pour le rapport de gestion et passe en revue les comptes 2023.

La différence entre le budget 2023 et les comptes 2023 présente un écart de -170'000.- CHF de charges (dû à une limitation du nombre de travaux) et un excédent de produits de 473'000.- CHF (dû à des taxations tardives des impôts et d'importants retours sur les péréquations 2022). Il en résulte une différence positive des comptes de 643'000.- CHF par rapport au budget.

En comparaison avec l'année 2022 les comptes de l'administration générale présentent une différence d'environ 4'000.- CHF. Ce résultat résulte d'une part d'une augmentation de l'ordre de 10'000.- CHF à la participation des TL pour une meilleure offre de services, et d'autre part d'une diminution des frais liés à l'administration et aux autorités, de l'ordre de 14'000.- CHF.

Les finances montrent une augmentation des recettes de 200'000.- CHF essentiellement due à des recettes d'impôts supérieures. A noter que le point d'impôts en 2023 (comme en 2021) a varié de façon particulière à cause des taxations tardives.

Enfin, il faut noter que les revenus d'impôts se composent essentiellement d'impôts sur les personnes physiques (environ 85%), et d'impôts fonciers.

Pour le poste domaines et bâtiments, on observe de faibles différences, compte tenu de l'amortissement exceptionnel de 60'000.-CHF fait en 2022 pour les coûts de la grande salle.
Concernant les travaux, on note une différence de 75'000.-CHF qui provient des subventions pour le PECC, des dépenses moins importantes pour le PACom (séances de conciliation faites en interne), et des diminutions de travaux sur les routes.

Les coûts de l'instruction publique sont en hausse, malgré une diminution du nombre d'élèves (-7). Ceci s'explique en partie par des coûts d'électricité en hausse.

La réforme de la police a amené une diminution de charge d'environ 10'000.- CHF. L'entretien des bornes hydrantes n'a pas été nécessaire car réalisé en 2022. Au final, c'est une différence de -25'000.- CHF pour ce poste.

Concernant la Sécurité sociale, on est presque à l'équilibre ; l'EFAJE a coûté beaucoup plus mais cette augmentation a été compensée par la diminution de la participation à la facture sociale.
Enfin, malgré une augmentation due aux frais de travaux, les comptes des services industriels sont équilibrés car autofinancés par des taxes.

En conclusion, le résultat de l'exercice présente un excédent de revenus de 377'000.- CHF et une marge d'autofinancement de fonctionnement de 791'000.- CHF

Le rapport de la commission de gestion est lu par Mme Caroline Sale. Les comptes 2023 ont été passés en revue par la commission qui remercie la boursière communale et le syndic pour les réponses transparentes et précises fournies.

Les comptes communaux permettent une lecture approfondie. Celle-ci sera encore améliorée d'ici 2027 par la mise en place du nouveau plan comptable.

Grâce à des recettes fiscales supérieures aux prévisions et à un retour de péréquation de 2022, l'exercice s'est soldé de façon plus positive que prévu. A mentionner également le report de réalisations telle la pose de caméra vers les moloks, ou différents travaux d'entretien de bâtiments et de routes.

Les comptes ont fait l'objet d'un contrôle par la fiduciaire Fiprom.

En conclusion, la commission de gestion propose d'accepter les comptes 2023 tels que présentés par la Municipalité.

Le rapport de gestion est accepté moins 1 abstention.

Les comptes, avec des charges s'élevant à 4'087'114,89 CHF et des revenus à 4'463'942,38 CHF, ce qui représente un excédent de revenus de 376'827,49 CHF, sont acceptés moins une abstention.

La décharge à la Municipalité et à la boursière pour leur gestion 2023 est acceptée à l'unanimité.

5. Préavis N°02/2024 – Indemnités du Conseil général (Complément au préavis N° 09/2021)

M. Arnold Ottonin présente le préavis N°02/2024 qui est de la compétence du Conseil général.

En décembre, le bureau du Conseil s'est aperçu qu'il y avait une disparité dans la rétribution des membres des différentes commissions et délégations. Ce préavis établi en collaboration avec le syndic et la boursière permet donc de gommer ces inégalités.

La parole est donnée à M. Markus Mooser qui remercie la boursière pour son travail et confirme les disparités (frais kilométriques, certains membres payés par les associations, d'autres payés par la commune...).

Aucune question n'étant posée, M. Philippe Gaillard nous rappelle la composition de la commission des finances et nous donne lecture de son rapport.

Au vu du contenu restreint du sujet, une seule réunion a eu lieu et le rapport a été établi directement par communication électronique. Le présent préavis vise à modifier le préavis N°09/2021 qui fixe les vacations des personnes déléguées par la commune, ceci par souci de justice et d'équité.

Le projet prévoit de rémunérer de façon identique les membres des commissions internes et les délégués du Conseil, tout en allouant à la caisse communale les indemnités versées par les entités externes. En cas d'acceptation de ce préavis, la charge supplémentaire pour la commune ne dépasserait pas 2'000.- CHF par an.

La commission propose au Conseil général d'adopter cette modification.

M. Arnold Ottonin précise qu'il y a une petite erreur dans le préavis (erreur qui ne nécessite pas un amendement) : il s'agit des règles d'indemnisations 2022-2026 (dates du précédent préavis) et non 2021-2026.

Le préavis N°02/2024 visant à modifier les règles d'indemnisation pour la rémunération des représentants du Conseil général aux associations intercommunales et aux commissions est accepté à l'unanimité.

M. Arnold Ottonin remercie l'assemblée pour ce vote et précise que ce sera la mission de la secrétaire du Conseil de recenser les vacations de toutes les commissions et délégations. A charge des commissions et délégations de désigner une personne pour lui rapporter les heures et kilomètres de l'ensemble des membres de la commission / délégation.

6. Préavis N°03/2024 – Révision des statuts de l'Association de communes du SDIS du Haut-Talent

M. Roger Amman rappelle que le SDIS (Service de Défense Incendie et Secours) existe depuis 2014 et regroupe Bretigny, Morrens, Froideville et Bottens. Les statuts nécessitaient des changements pour inclure :

- L'homologation de la section des jeunes sapeurs-pompiers (JSP)
- L'augmentation des représentants du législatif (2 contre 1 auparavant)
- L'adaptation de plusieurs formulations pour mieux coller aux lois actuelles (art. 6,16,22,34,36 et 38)

La procédure de validation de ces changements de statuts se fait en 13 étapes, dont la validation par le Conseil général (qui fait l'objet de ce préavis), une fois que les Municipalités des communes membres, et le conseil intercommunal du SDIS ont accepté le préavis au préalable. Une fois acceptés par les législatifs des 5 communes concernées, les nouveaux statuts entreront en vigueur après signature du chef du département cantonal.

Mme Mireille Maniakine nous rappelle la composition de la commission ad hoc et nous donne lecture du rapport. La commission n'a pas de remarque particulière étant donné qu'il s'agit pour le CODIR du SDIS de se mettre en conformité avec la législation en vigueur. C'est aussi l'occasion de garantir le quorum nécessaire lors des réunions du conseil intercommunal et d'assurer l'équilibre démocratique pour la prise de décisions au sein de ce conseil.

Enfin, les adaptations permettent, entre autres, le passage au standard de sécurité préconisé par l'ECA, le soutien et la formation du groupe des jeunes sapeurs-pompiers (voté par le conseil intercommunal mais devant être approuvé par le Conseil d'Etat), et le passage à 3 représentants par commune (un membre de la Municipalité et 2 membres du Conseil) conformément au rapport de la Cour des Comptes.

En conclusion, la commission propose d'accepter les modifications des articles 5, 6, 8, 16, 22, 34,36 et 38 des statuts de l'association du SDIS du Haut-Talent.

M. Philippe Gaillard s'interroge sur la formulation de l'article 8 alinéa 2 : « 2 des délégués et son suppléant » : il semblerait plus juste de mentionner « 2 des délégués et leurs suppléants ». M. Roger Amman répond qu'il s'est posé la même question mais que la juriste du Canton a confirmé la formulation.

M. Arnold Ottonin précise qu'en conséquence à ce préavis, il faudra élire 2 membres du Conseil et un suppléant.

Le préavis N°03/2024 proposant d'adopter les modifications des articles mentionnés ci-dessus des statuts de l'Association de communes du SDIS du Haut-Talent est accepté à l'unanimité.

7. Elections – démissions

Démissions :

Nous enregistrons la démission de M. Adrien Genier qui a quitté notre commune pour Genève, ainsi que celle de M. Carlo de Rosa considéré démissionnaire car absent sans excuses lors des 2 dernières séances.

Elections :

Le bureau du Conseil étant élu pour une année, il doit être renouvelé.

M. Christophe Uldry actuellement vice-président depuis 2021 ne tient pas à être président par la suite et souhaite donc remettre son poste. M. Arnold Ottonin le remercie pour avoir assumé ses fonctions et annonce que pour sa part, il remettra les clefs du bureau à la fin de la législature, soit en juin 2026.

Il faut donc prévoir un vice-président qui soit préparé à devenir président en juin 2026, afin que la transition se fasse correctement. Il est aussi à noter que le nouveau président doit être connu avant la séance de juin 2026 puisqu'il devra installer la prochaine législature et animer la séance d'investiture.

Il ne faut donc pas recruter cette personne à la dernière minute.

M. Arnold Ottonin annonce que Mme Nathalie Lüthi qui a montré son engagement et sa disponibilité se présente comme vice-présidente et qu'avec l'ensemble du bureau, il propose sa candidature dans l'optique qu'elle se présente en tant que présidente en 2026. Il ajoute que c'est une femme qui lui a passé la présidence et qu'il serait heureux de la repasser à une femme.

Personne ne briguant le poste de vice-président, sont élus tacitement pour l'année 2024/2025 :

- Président : M. Arnold Ottonin
- Vice-Présidente : Mme Nathalie Lüthi
- Scrutateurs : M. Yves Roure et M. Loris Ramuz
- Scrutateurs suppléants : Mme Esther Bagazzi et M. Denis Pidoux

Des changements sont également prévus à la commission des finances : M. Philippe Gaillard annonce sa démission par lettre datée du 30 juin. Il désire en effet laisser la place à quelqu'un de plus jeune à qui il souhaite beaucoup de plaisir à œuvrer dans cette commission qui parle beaucoup de l'avenir de la commune. Il remercie la Municipalité et la boursière, ainsi que les collègues de cette commission, pour la collaboration durant ces 10 dernières années.

M. Arnold Ottonin le remercie à son tour et, personne ne briguant un poste à la commission des finances, annonce la nouvelle composition de cette commission :

- Mme Christiane Bailly passe membre titulaire
- M. Laurent Jaggi quitte la commission de gestion pour devenir suppléant à la commission des finances.

Enfin, pour remplacer M. Laurent Jaggi à la commission de gestion, Mme Nathalie Lüthi passe de suppléante à titulaire et M. Maxime Favre est élu suppléant, personne ne briguant ce titre.

8. Informations de la Municipalité

M. Jean-Daniel Cochard

Voirie : M. Grégoire Codourey, engagé au 1^{er} janvier, donne entière satisfaction par la grande qualité de son travail. Il œuvre à 60% pour la commune et à 20% pour la STEP. Il ne travaille pas le mercredi.

Concernant les Streetbox : il y a eu des expulsions de certains locataires aux frais de la commune qui doit stocker le matériel le temps de l'expulsion, et gérer l'évacuation si besoin (comme ça a été le cas pour des denrées alimentaires périmées par exemple).

Services Industriels : Les dernières intempéries en décembre et en mars ont provoqué quelques soucis sur les canalisations, des arbres couchés et des coulées de boue.

Forêts : Pas d'évolution au niveau des glissements de terrain, en attente d'expertise pour d'éventuelles subventions.

Eau potable : Les sources étant peu profondes, elles sont vite polluées lorsque l'on observe des quantités de pluie importantes. L'eau est actuellement fournie par Lausanne. Le captage de la Croix à Froideville n'est plus fonctionnel (tuyau percé) et nécessiterait d'investir un montant de 300'000.- CHF pour la remise en ordre.

Routes : Quelques travaux pour gagner en visibilité. A noter que sur le chemin privé près de l'administration de la commune, le panneau miroir ne sera pas remis.

Pour rappel, les hauteurs des haies sont réglementées.

Bâtiments : Il y a eu des problèmes de fumée au collège, ceci était dû à un joint de chauffage non étanche et à des copeaux humides.

Enfin, l'éclairage par LED a été installé à la Maison de Ville et la réparation de l'horloge est encore en cours (en attente d'intervention sur la charpente).

M. Maxime Meier

Police des constructions : Il a été constaté un certain nombre de constructions illicites, ce qui a entraîné des dénonciations à la préfecture. Afin d'éviter cette situation, la Municipalité a mis en place un formulaire pour les demandes de permis de construire, celui-ci sera prochainement disponible sur notre site internet.

Pour les pompes à chaleur, la nouvelle procédure simplifiée a été mise en place par le canton. Elle dispense de mise à l'enquête, pour autant que l'installation respecte les seuils liés au bruit.

Concernant les Streetbox, on note qu'il y a beaucoup d'aménagements non annoncés à la commune. Une visite est prévue en juillet pour dresser l'état des lieux de ces aménagements afin de lancer les procédures de régularisation et d'informer les locataires pour que les futurs aménagements soient faits dans les règles.

La Municipalité prépare un préavis sur les émoluments administratifs lors des demandes de constructions. Pour rappel, tous les travaux de construction doivent être soumis à la Municipalité ; il faut compter 3 à 6 mois pour la procédure de mise à l'enquête.

La zone réservée a été levée en novembre 2023, ce qui signifie que les projets de constructions peuvent reprendre en respectant le plan d'affectation communal (PACom) et son règlement, mis à l'enquête en septembre 2023 ainsi que le plan général d'affectation (PGA) et son règlement, adoptés en 1999.

Pour information, la commune de Lausanne met à l'enquête le projet d'installation d'éoliennes EoJorat Sud, dont la plus proche se trouvera à 2.8 km de la grande salle.

Plan énergie climat communal (PECC) : La Municipalité élabore un préavis pour la mise en route d'un fonds et son financement.

Dans ce plan climat, la Municipalité souhaite que les manifestations organisées par les sociétés locales soient éco responsables (par exemple vaisselle réutilisable). Les sociétés locales seront conviées à une séance d'information.

La 2ème séance participative sur le PECC aura lieu le 5 septembre sur le sujet de la biodiversité, avec la participation d'un expert du Canton. A noter qu'une séance avec les autres communes environnantes a permis d'échanger les bonnes pratiques des uns et des autres.

L'information à la population se fera après les votes des préavis relatifs à ce sujet, en fin d'année.

Enfin, la commune a entrepris les démarches nécessaires à l'obtention de la 2ème tranche de la subvention.

Cyber administration : En juillet, le label Cyber-Safe sera renouvelé. A noter qu'à présent, il y a un appui du Canton à travers des personnes dédiées à ce sujet.

La solution de diffusion Clickshare a été installée dans la grande salle et une révision du Wi-Fi. Pour certains projets, la commune s'appuie sur la solution de partage des documents SharePoint.

Mme Christiane Bailly demande quel est le statut du projet d'installation des panneaux solaires au niveau de la STEP. M. Maxime Meier lui répond que ce projet de centrale solaire dépend de l'adoption plan d'affectation et qu'un accord préalable du Canton a été obtenu. On est toutefois en attente, car le plan d'affectation est toujours en révision.

Pour finir, la dernière séance du Conseil général pour cette législature en juin 2026 se tiendra au Parlement cantonal afin de répondre au souhait de certains membres du conseil de le visiter.

M. Roger Ammann

Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs (ASICE) : Pour la prochaine rentrée scolaires, 3 salles seront occupées en permanence et la 4ème servira de salle de dégagement. Les 3èmes seront regroupés avec Morrens et iront à Morrens puis l'année suivante, cette classe se rendra à Bretigny.

Il y aura un nouveau transporteur scolaire, le contrat de prestation actuel avec Car Postal arrivant à échéance fin juillet 2024. L'entreprise retenue après appel d'offre se situe dans le canton de Fribourg mais a une succursale à Lucens. Les 3 véhicules seront stationnés à Morrens. Il est possible d'aller visiter un bus le 25 juin.

La pénurie d'énergie a fait exploser les coûts d'électricité pour le collège de la Combe. L'éclairage a été changé pour des LED. La pose de panneaux solaires photovoltaïques est en cours, ce qui permettra de fournir une production annuelle de 840'000 KWH avec la possibilité de mettre des bornes de recharge électrique au collège.

M. Bruno Valette demande si cette production suffira à couvrir l'ensemble des besoins du collège. M. Roger Amman lui répond que ce n'est pas le cas, à cause du projet d'extension mais que le retour sur investissement est estimé à 7 ans et qu'il y a une subvention de la Confédération de 66'400.- CHF.

Extension du collège de la Combe : Le début des travaux est prévu été 2025, avec une fin prévue en 2027. Ce projet se fait en partenariat public/ privé géré par la commune de Cugy qui détient le terrain.

Sports : Bretigny bouge ! Le duel intercommunal entre le 1^{er} mai et le 2 juin 2024 a été un vrai succès. La commune a fini 28^{ème} sur 427 dans la catégorie A avec 160 participants à titre individuel et avec la participation des sociétés locales. Au niveau global, Bretigny finit 108^{ème} sur 1125. Bravo à tous ! A reconduire l'année prochaine !

Passeport vacances : L'achat se fera uniquement en ligne. La commune propose 6 activités (2 gérées par la LudoBib, 2 par le GEL(Groupement Education canine Lausanne), une activité tortue par Cathy Mooser et une activité permaculture gérée par les jardins communautaires.

Ecopoint : Souriez, vous êtes filmés ! La caméra de vidéosurveillance dissuasive est en action depuis le 15 mai 24h/24 et 7 jours/7. Les enregistrements sont effacés au bout de 7 jours et ne peuvent être contrôlés que par 2 personnes assermentées, et uniquement en cas de signalement d'infraction.

M. Christophe Paccaud

Population : Le plan canicule 2024 (température supérieure à 33 degrés plus de 3 jours consécutifs), est activé dès le 15 mai jusqu'au 15 septembre. Le formulaire a été envoyé à tous les seniors et doit être retourné d'ici le 10 juin. Merci à Mmes Cathy Mooser et Myriam Sufrin pour leur suivi des personnes à risque.

Association Talents solidaires : La première assemblée générale de l'association a eu lieu le 16 mai, un an après avoir pris son envol. La Municipalité félicite tous les acteurs de cette association. Cette dernière participera à la journée internationale des seniors qui aura lieu le 1^{er} octobre avec la participation de M. Pierre-Yves Maillard.

Affaires sociales : Le Centre Social Régional (CSR) du Mont a fermé ses portes le 3 juin. L'accueil se fait désormais à Echallens où se trouve un guichet unique avec une permanence téléphonique. Dans le cadre du programme Vaud pour vous, le projet Clic-Ensemble a débuté cette année par la mise en place d'ateliers gratuits, afin de faciliter l'accès aux outils numériques à tous.

M. Markus Mooser

Projet ELDERLI : L'objectif de ce projet est de trouver des aînés qui accueilleraient (moyennant finance) des plus jeunes afin de permettre à des étudiants de se loger à bas coûts. A la suite de la présentation faite à Morrens, 3 personnes se sont déclarées intéressées. A noter que L'UNIL et L'EPFL cherchent des places pour plus de 1'000 personnes.

Plan d'affectation communal (PACom) : Une quinzaine d'opposants ont été reçus par la Municipalité, suite de quoi un dossier d'examen post enquête a été préparé et déposé le 30 avril. La réponse est attendue pour le 31 juillet. Une séance d'information sera agendée après la validation du Canton et sera suivie de la mise à l'enquête complémentaire. Enfin, la validation finale du PACom sera du ressort du Canton.

Mobilité : Les cartes journalières CFF sont en vente dans la commune depuis le 1^{er} janvier 2024 pour un montant de 39.- CHF avec demi-tarif ou de 52.- CHF sans demi-tarif. Elles présentent une grande flexibilité lors des déplacements. 32 cartes ont été vendues à ce jour.

Communications – antenne 5G : Swisscom a renoncé à l'implémentation de l'antenne 5G sur la commune.

Yéniches : Pour la 5^{ème} année consécutive, des membres de la communauté yéniche s'installeront dans la commune du 8 juillet au 22 juillet avec maximum 10 caravanes pour un séjour de 2 semaines. Une convention fixant les règles est signée. La commune n'accepte qu'un groupe par an.

9. Informations du bureau du conseil

M. Arnold Ottonin, au nom du Conseil, félicite la Société de Développement pour la qualité de l'organisation de la fête au village du 26 mai. Bravo à toutes celles et ceux qui ont contribué à ce succès ! Enfin, il informe que les prochaines séances du Conseil auront lieu les jeudis 10 octobre et 5 décembre 2024.

10. Propositions individuelles et divers

N/A.

11 Contre appel

Il est procédé au contre-appel.

La séance est levée à 22h25.

Le Président



Arnold Ottonin



La Secrétaire suppléante



Nathalie Lüthi